

Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2022-0090

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide **FLYREX NEW**,*

*de la société **NEWPHARM***

*enregistrée sous le numéro **BC-QH073871-28***

Vu le rapport d'évaluation du produit FLYREX NEW réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide FLYREX NEW enregistrée sous le numéro EU-0026740-0000 dans le registre des produits biocides le 28 septembre 2021,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 28 septembre 2031.

A Maisons-Alfort, le 23/11/2022

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	FLYREX NEW
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	FLYREX FLYGENE FLY-FREE

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	NEWPHARM
	Adresse	Via Tremarende, 22 35010 Santa Giustina in Colle (PD) Italie
Numéro de demande	BC-QH073871-28	
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0090	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	NEWPHARM S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Tremarende, 22 35010 Santa Giustina in Colle (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Tremarende, 22 35010 Santa Giustina in Colle (PD) Italie

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Œuf en poudre
Nom du fabricant	Parmovo S.r.l.
Adresse du fabricant	Frazione Sanguigna, 21 43052 Colorno (PR) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Frazione Sanguigna, 21 43052 Colorno (PR) Italie

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Œuf en poudre	-	Substance active	-	-	30

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 –Attractant mouches pour les étables et autres bâtiments d'élevage

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Mouche des étables (<i>Stomoxys calcitrans</i>) Mouche verte (<i>Lucilia sericata</i>) Stade : adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur, dans les bâtiments d'élevages comme les étables ou autres abris pour les animaux.
Méthode(s) d'application	Dans un piège adapté après dilution du produit dans de l'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 grammes de produit dans 1,5 litre d'eau à mettre dans un piège adapté tous les 10-15 mètres. Le produit est efficace de 30 à 60 jours en fonction de la température et du degré d'infestation. Si nécessaire, remplacer le produit à la fin de cette période.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons de 25-50-75-100-200-250-500 gr en HDPE/PP avec bouchons Seaux de 750 gr en PP avec couvercle Seaux de 1-2-2,5-5-10 kg en PP avec couvercle Futs de 25 kg en HDPE avec couvercle

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Placer le piège attractant en dehors des bâtiments d'élevage, à l'écart des lieux de passage et hors de portée des animaux.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Attractant mouches pour les zones de stockage et de traitement des ordures et déchets

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Stade : Adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur, dans les zones de stockage et de traitement des ordures et déchets
Méthode(s) d'application	Dans un piège adapté après dilution du produit dans de l'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 grammes de produit dans 1,5 litre d'eau à mettre dans un piège adapté tous les 10-15 mètres. Le produit est efficace de 30 à 60 jours en fonction de la température et du degré d'infestation. Si nécessaire, remplacer le produit à la fin de cette période.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons de 25-50-75-100-200-250-500 gr en HDPE/PP avec bouchons Seaux de 750 gr en PP avec couvercle Seaux de 1-2-2,5-5-10 kg en PP avec couvercle Futs de 25 kg en HDPE avec couvercle

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Attractant mouches pour les locaux domestiques, industriels et commerciaux

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>) Mouche verte (<i>Lucilia sericata</i>) Stade : adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur autour des habitations, lieux de stockage, entrepôts, et autres locaux industriels et commerciaux.
Méthode(s) d'application	Dans un piège adapté après dilution du produit dans de l'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 grammes de produit dans 1,5 litre d'eau à mettre dans un piège adapté tous les 10-15 mètres. Le produit est efficace de 30 à 60 jours en fonction de la température et du degré d'infestation. Si nécessaire, remplacer le produit à la fin de cette période.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons avec bouchons de 25-50-75-100-200-250-500 gr en HDPE/PP Seaux avec couvercle de 750 gr en PP

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Placer le piège attractant à une hauteur de 1,5 mètre du sol.
- Positionner le piège dans un endroit à l'abri du vent.
- Ne pas positionner le piège près des murs.
- Vérifier régulièrement le niveau de liquide dans le piège pour éviter l'évaporation complète. Remettre de l'eau jusqu'au niveau de départ quand c'est nécessaire.
- Une fois que le piège est rempli d'insectes morts, le piège peut être retiré ou remplacé si nécessaire.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans le contenant d'origine.
- Éviter les températures extrêmes et l'exposition au soleil.
- Durée de conservation : 2 ans
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

6. Autre(s) information(s)

-